

Questions orales

Comme d'habitude, le député cherche à répandre la confusion au Parlement. Il cherche à confondre la prétendue attaque dont avait été l'objet un ministre du Cabinet indien avec l'écrasement d'un avion de la société Air India. J'estime qu'il a tort d'agir ainsi. Il ne devrait pas confondre ainsi les faits, et il le sait.

LES ERREURS CONTENUES DANS UN AFFIDAVIT VISANT À OBTENIR L'AUTORISATION DE POSER UNE TABLE D'ÉCOUTE

M. John Nunziata (York-Sud—Weston): Monsieur le Président, le ministre sait que c'est un crime grave, d'abord de signer un faux affidavit, et ensuite de tenter d'induire délibérément les tribunaux en erreur.

M. Clark (Yellowhead): Vous changez vos motifs.

M. Nunziata: J'ai là un affidavit de M. Francis Elmer Saunders, directeur général de la région de Toronto du Service canadien du renseignement de sécurité. Il y signale qu'un affidavit antérieur visant à obtenir l'autorisation judiciaire de poser une table d'écoute sur le téléphone d'un individu renfermait au moins six erreurs de fait. Le solliciteur général prétend-il que ces six erreurs n'étaient que de simples omissions ou de simples erreurs typographiques? Ne pourrait-il pas convenir qu'il s'agissait d'une tentative délibérée pour induire les tribunaux en erreur?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, il est malheureux que le député n'ait pas eu l'amabilité de dire à la Chambre que c'est moi qui vous ai fourni cet affidavit pour vous aider et sans que vous ayez eu besoin de le demander.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Merci pour un document public.

M. Tobin: C'est lui qui fournit la corde pour se pendre.

M. le Président: Je ne voudrais certes rien enlever aux renseignements que le ministre a fournis. Je rappellerais seulement à celui-ci qu'à la Chambre, on ne s'adresse pas à un député en utilisant le pronom «vous», mais l'expression «le député». Si tous les députés pouvaient s'en souvenir, je pense que cela vaudrait mieux. Le ministre a la parole.

M. Kelleher: Je suis certes prêt à apporter la rectification voulue, monsieur le Président.

J'ai bel et bien fourni au député l'affidavit sans qu'il ait eu besoin de me le demander. Quoi qu'il en soit, une fois la découverte faite le Service canadien du renseignement de sécurité m'a transmis immédiatement tous les faits en ma qualité de solliciteur général, et je lui ai à mon tour enjoint sur-le-champ d'en informer les tribunaux. C'est nous qui avons transmis aux tribunaux tous ces faits de la manière appropriée.

LA MUTATION D'UN AGENT DU SCRS

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, je voudrais poser au ministre une question qui concerne tout à

fait la responsabilité ministérielle. Le ministre prétend avoir fourni un document, alors que la presse en avait déjà obtenu copie. Nous trouvons tous cela très encourageant.

Je voudrais interroger le ministre sur ses responsabilités. Le Service canadien du renseignement de sécurité a, semble-t-il, simplement muté un agent qui non seulement a fourni de faux renseignements aux tribunaux, mais qui n'a également pas transmis à la GRC certains renseignements qui auraient pu empêcher la tentative d'assassinat d'un ministre indien en visite chez nous il y a un an. Le ministre suit-il cette question de près? Pense-t-il qu'il convient de simplement muter cette personne au lieu de la licencier? S'est-il entretenu directement avec cet agent et dans le cas contraire, pourquoi?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, j'ignore au juste si cette affirmation est vraie ou fausse. Je peux certes préciser à la Chambre qu'à la suite de cette tentative d'assassinat, mon prédécesseur a ordonné une enquête qui a fait l'objet d'un rapport. Comme le député le sait, les tribunaux sont, à l'heure actuelle, saisis de cette affaire, et je ne suis donc pas en mesure d'en discuter davantage à ce stade-ci.

● (1430)

ON DEMANDE L'EXAMEN DU SERVICE PAR LE PARLEMENT

L'hon. Edward Broadbent (Oshawa): Monsieur le Président, la situation au Service canadien du renseignement de sécurité est vraiment scandaleuse. Il est maintenant connu que des agents du Service ont délibérément menti. On nous dit qu'au lieu de les licencier aussitôt, on s'est contenté de les muter ailleurs.

M. Clark (Yellowhead): Donnez-nous des noms.

M. Broadbent: Je tiens à dire au secrétaire d'État aux Affaires extérieures que le directeur du Service lui-même a démissionné avant le week-end. Il reconnaît à quel point la situation est grave.

Étant donné que la loi adoptée en 1984 prévoyait un examen par le Parlement des activités du Service dans les cinq années suivantes, le ministre ne croit-il pas qu'il est temps de procéder à cet examen maintenant plutôt que d'attendre deux autres années au cours desquelles on assistera à d'autres catastrophes du genre?

L'hon. James Kelleher (solliciteur général du Canada): Monsieur le Président, tout d'abord, je voudrais mettre les choses au point au sujet de l'accusation que le député persiste à porter, en prétendant qu'on a délibérément dénaturé les faits, afin d'induire le tribunal en erreur. Il n'y a eu, à ma connaissance, aucune action délibérée et nos enquêtes jusqu'à maintenant n'ont permis de découvrir aucun fait permettant de prouver cette accusation. Je tiens à le signaler au député.